

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
17 décembre 2007  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-deuxième session**  
Points 17 et 18 de l'ordre du jour

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-deuxième année**

**La situation au Moyen-Orient**

**Question de Palestine**

**Lettres identiques datées du 17 décembre 2007,  
adressées au Secrétaire général et au Président  
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires  
par intérim de la Mission permanente d'Israël  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous écris au sujet des attentats terroristes inquiétants commis par des Palestiniens contre Israël au cours du dernier week-end.

Hier, dimanche 16 décembre 2007, un missile Qassam tiré par des terroristes palestiniens depuis la bande de Gaza a atteint une maison du kibboutz Zikim, ferme communautaire israélienne située à moins d'un kilomètre et demi de Gaza, blessant un petit garçon de 2 ans. L'enfant et sa mère ont été emmenés à l'hôpital, où ils ont dû être soignés pour le traumatisme et le choc subis. Leur maison a été détruite par le missile.

Le vendredi 14 décembre dans la soirée, des terroristes palestiniens ont tiré depuis la bande de Gaza un missile qui a frappé une usine d'un kibboutz, détruisant du matériel. Le même kibboutz a une nouvelle fois été touché par un missile pratiquement 24 heures plus tard.

Ces attentats, de même que les autres tirs quotidiens, étaient spécifiquement dirigés contre des villes israéliennes et contre la population civile dans le but de tuer, de détruire, de susciter la peur et d'intimider. En outre, ces activités terroristes constituent une violation flagrante du droit international et ceux qui en sont responsables, directement ou indirectement, ne doivent pas rester impunis.

Pour Israël, ces attentats terroristes sont extrêmement graves, d'autant plus que la semaine dernière les dirigeants israéliens et palestiniens se sont rencontrés et se sont engagés à faire avancer les négociations. Les tirs de missiles constituent une tentative délibérée des ennemis de la paix, comme le Hamas, pour faire dérailler le processus de paix. Depuis que le Hamas a pris par la violence le contrôle de la



bande de Gaza en juin 2007, 353 missiles et 554 obus de mortier ont été tirés sur des villes israéliennes, ce qui témoigne de l'intransigeance du Hamas et de son refus d'accepter les trois conditions du Quatuor. L'Autorité palestinienne doit mettre fin à la violence et au terrorisme contre Israël, comme elle y est tenue en vertu de la Feuille de route. Tous les États de la région devraient s'abstenir de soutenir cette activité terroriste.

Comme toute nation souveraine Israël a le droit, en vertu de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, de se défendre, et continuera à faire tout le nécessaire pour protéger la vie de ses citoyens et garantir leur droit à vivre sans crainte et sans être exposés au terrorisme.

Je vous serais reconnaissant de faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, au titre des points 17 et 18 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Chargé d'affaires par intérim  
(Signé) Daniel **Carmon**

---